



NOTE DE PRESSE

CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 23 SEPTEMBRE 2021

## CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 23 SEPTEMBRE 2021

### INTRODUCTION DU MAIRE, LOUIS ALIOT

Je remercie chacune et chacun d'entre-vous pour sa présence à l'occasion de ce conseil municipal de rentrée. Je tiens d'abord à vous présenter deux personnes qui viennent de faire leur entrée au sein de notre administration générale.

Il s'agit tout d'abord de Madame Sandrine Reynard, Directrice générale adjointe en charge des Solidarités, qui vient de la communauté d'agglomération du grand Dax. Madame Julie Arnal-Brezun est, elle, notre nouvelle directrice générale des services techniques. Polytechnicienne, elle vient de la Région Bourgogne-Franche-Comté.

J'ai ainsi fait le choix de féminiser notre encadrement municipal avec deux personnes dont les compétences sont indéniables. En votre nom à tous, je souhaite donc une nouvelle fois la bienvenue à nos deux nouvelles cadres de l'administration municipale.

Cette rentrée augure des mois de travail particulièrement chargés.

En effet, après une première année de mandat marquée par la crise sanitaire de la COVID 19 qui a ralenti, et parfois paralysé une partie de l'action municipale, il est urgent de répondre aux attentes légitimes des Perpignanais et ceci dans de nombreux domaines. C'est la raison pour laquelle il nous faut amplifier l'action commencée et accélérer les grands chantiers nécessaires à la transformation de Perpignan.

Sur le plan de la sécurité tout d'abord, je tiens à saluer l'action de notre Police municipale, qui a nettement renforcé sa présence dans l'ensemble des quartiers, et ceci 24H/24, et obtient chaque jour des résultats.

Pour autant, la situation de notre ville demeure fragile et la vie de nombreux Perpignanais est encore trop souvent rendue difficile par l'augmentation des incivilités, de certains délits souvent liés au trafic de drogue qui continue de gangréner certains quartiers.

Je le réaffirme aujourd'hui devant vous : la lutte contre la drogue est une priorité absolue. En fin de semaine dernière, j'ai eu une réunion de travail avec le Préfet, le Procureur de la République et le Directeur Départemental de la Sécurité Publique pour définir ensemble une action cohérente et efficace sur l'ensemble de la Ville ; réunion au cours de laquelle j'ai également fait part de ma volonté de présenter un plan de prévention et d'accompagnement des victimes de la drogue.

Cette rentrée a également été marquée par l'incendie de la rue Dagobert, dans le quartier de Saint-Matthieu, qui a fait une victime. L'enquête judiciaire est en cours mais ce drame intervient dans un contexte de paupérisation insupportable dans ce secteur où les marchands de sommeil prospèrent. Le permis de louer que nous mettons en place sera un outil supplémentaire pour lutter contre ceux qui font profession de l'habitat indigne.

Notre ville est également confrontée à une situation difficile, liée à l'augmentation de la présence de personnes sans domicile fixe. C'est une problématique d'ordre publique mais aussi un drame humain et social sur lequel il nous faut agir. J'ai demandé à mes services d'étudier plusieurs pistes pour que cette problématique, ô combien complexe, puisse être traitée dans les meilleurs délais.

Je l'avais dit au lendemain de mon élection : le chantier que nous avons devant nous est colossal. Pour autant, je ne céderai jamais au fatalisme et ma détermination, ainsi que celle de toute l'équipe municipale, est totale.

Cette détermination, elle est entière également concernant la réalisation du nouveau Plan de Rénovation Urbaine qui concerne les quartiers du Vernet, du Champ de Mars et du Centre historique.

C'est la raison pour laquelle j'ai engagé la démolition de l'immeuble Bétriu, et ceci, après l'avoir expliqué aux habitants.

Loin d'être une fin en soi, ce chantier est bien au contraire le début d'un processus de reconstruction de Saint-Jacques qui doit prendre en compte plusieurs aspects, plusieurs axes complémentaires.

Il faut sécuriser ce quartier où une minorité entend faire régner sa propre loi. Là encore, je ne céderai ni aux chantages, ni aux intérêts politiques.

Il faut aussi proposer des logements dignes à des habitants qui, à l'instar de tous les Perpignanais, demandent une seule chose : vivre dans la décence et la tranquillité.

Parce que Saint-Jacques est un quartier historique de notre cité, il nous faut aussi l'embellir, l'ouvrir et lui permettre de prospérer. Ainsi, la requalification du marché de la place Cassanyes mais aussi de la rue Lucia jusqu'à la place Rigaud est un enjeu majeur.

Il nous faut aussi accompagner une population souvent en souffrance sur le plan social. De ce point de vue, la Ville prendra également ses responsabilités et elle entend le faire avec tous les acteurs concernés et notamment le Conseil départemental dont l'action sociale est la compétence première.

Tout ceci se fera en étroite concertation avec les habitants et non avec une minorité bruyante et souvent manipulée. Dans les prochaines semaines, je lancerai les « ateliers de Saint-Jacques », qui permettront d'entendre les habitants, de partager avec eux sur l'ensemble des thématiques que je viens d'aborder.

De façon plus générale, et après une année de restrictions sanitaires, je vais aller à la rencontre de tous les Perpignanais et ceci à partir du 06 octobre. Ces réunions publiques seront l'occasion de nourrir un dialogue sur les attentes d'aujourd'hui mais aussi sur le devenir de notre ville.

Pour préparer ces réunions, je viens de lancer une consultation via une plateforme numérique qui s'appelle « mon avis citoyen.com ». Chacun, peut ainsi faire part de ses observations, de ses idées sur la vie de son quartier en particulier ou de sa ville en général.

Le planning de ces réunions vous sera communiqué dans les tous prochains jours.

Mesdames et messieurs les conseillers,

Les mois qui viennent sont décisifs pour Perpignan. Nos débats municipaux doivent être à la hauteur de ces enjeux. Pour ma part je souhaite qu'ils soient, au-delà de certaines différences ou oppositions naturelles, basés sur un état d'esprit constructif.

## → TARIF DU STATIONNEMENT PAYANT INSTAURATION D'UNE NOUVELLE GAMME TARIFAIRE

La Ville de Perpignan dispose de trois grilles tarifaires établies en fonction d'objectifs dérogation et d'usages différents. Au regard de certains comportements sur des zones d'activités marchandes principalement, il apparaît nécessaire de procéder à une évolution de cette gamme tarifaire en établissant une nouvelle grille avec des objectifs de rotation différents à la demande expresse des représentants des commerçants du secteur.

Ce constat a notamment été établi au regard des événements et des usages de stationnement sur la place Cassanyes. Ce secteur, très commerçant, est soumis à une forte pression en matière de stationnement et un réel besoin en matière de rotation est apparu au regard des discussions avec les riverains et commerçants.

Aussi, il est nécessaire de travailler une nouvelle grille offrant la gratuité pour les 30 premières minutes, puis une évolution linéaire du tarif jusqu'à deux heures, durée de stationnement maximale souhaitée.

**Les horaires de stationnement payant restent du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h.**

En périphérie et sur la place Cassanyes, hors période de marché, plus de 80 places de stationnement réglementées peuvent être développées, au-delà des 6 places de livraison qui peuvent être conservées.

Ainsi, il est proposé d'adopter une nouvelle zone tarifaire « violet ». Cette nouvelle grille fera l'objet d'un essai sur le secteur de la place Cassanyes :

L'application de ce tarif s'établirait par la prise d'un arrêté réglementant la zone impactée par ce nouveau tarif et les horaires d'application.

Durée	Tarif
15 min	0,00 €
30 min	0,00 €
45 min	0,50 €
1H00	1,00 €
1H15	1,50 €
1H30	2,00 €
1H45	3,00 €
2H00	4,00 €
3H00	8,00 €
4H00	15,00 €

## → NPNRU - CENTRE HISTORIQUE - QUARTIER SAINT JACQUES CONCESSION D'AMENAGEMENT DE LA PARTIE SUD

Par délibération en date du 24 mai 2018, le conseil municipal a approuvé le principe de concéder la réalisation de l'opération d'aménagement et de requalification de la partie Sud du quartier Saint-Jacques, ainsi que le lancement d'une concession d'aménagement conclue sous forme de procédure avec négociation.

Par délibération en date du 12 novembre 2020, le conseil municipal a désigné les membres de la commission d'appel d'offres spécifique. Cette concession d'aménagement a pour objet de confier à un concessionnaire la réalisation de l'opération d'aménagement dénommée "Secteur Sud Saint Jacques NPNRU" de la commune de Perpignan en application des articles L300-4 et L300-5 du code de l'Urbanisme.

Le périmètre concerné est la partie sud de Saint-Jacques avec comme objectif premier la production et la promotion de 80 logements libres et la réalisation d'un parc urbain dont la réussite doit permettre un changement radical d'image du quartier. La durée de la concession a été fixée à 9 ans.

A l'issue de la procédure de consultation, les éléments déterminants pour le choix du concessionnaire étaient:

- **La méthodologie** proposée pour la conduite du projet et du cadre financier: 40%
- **Le coût global de l'opération** au regard de son bilan prévisionnel intégrant la totalité des recettes et des dépenses : 60%

->Déroulement de la consultation :

Le 13 janvier 2021, l'avis de concession a été transmis au BOAMP et au JOUE et mis en ligne sur le site internet de la Ville et sur le site Marchés On Line. Il a également été publié dans la revue LE MONITEUR. La date limite de remise des candidatures a été fixée au 15 février 2021. Une candidature a été reçue dans les délais et a été ouverte lors de la réunion de la commission du 17 février 2021.

Il s'agit du groupement SAS URBANIS AMENAGEMENT(mandataire), 13002 Marseille / AGIR PROMOTION et les sous-traitants: URBANIS, Agence B+P, BET BURILLO et Pascal BERNARDY. La candidature a été agréée lors de la réunion de la commission du 17 mars 2021. Le 18 mars 2021, le projet de contrat de concession a été transmis, via le profil acheteur au candidat admis à présenter une offre. La date limite de réception de l'offre a été fixée au 30 avril 2021.

Le 4 mai 2021, **la commission s'est à nouveau réunie afin de procéder à l'ouverture de l'offre et a souhaité qu'une analyse de l'offre lui soit présentée avant l'engagement des négociations.**

Le 25 mai 2021, **au vu de l'analyse de l'offre et notamment du bilan financier** qui prévoit une participation d'équilibre à la charge de la Ville supérieure à 20 M€, **les membres de la Commission ont proposé de déclarer l'offre inacceptable** au sens de l'article L2152-3 du Code de la Commande Publique car la participation demandée à la Ville et la rémunération excèdent les crédits budgétaires alloués au marché, **et de classer la procédure sans suite pour cause d'infructuosité.**

En effet, l'analyse de cette offre montre des coûts d'intervention dans le tissu ancien nettement majorés par rapport aux estimations, ainsi que la nécessité pour la collectivité de subventionner la production de logements libres, neufs et anciens, ce qui n'était pas envisagé dans les hypothèses de calculs.

Compte tenu des impacts financiers potentiels pour la collectivité, **il est proposé de saisir l'ANRU** (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine) pour **procéder à une analyse technique et financière de ce projet de concession dont les résultats devront permettre à la Ville d'engager une nouvelle procédure de consultation** avec un programme et des conditions financières actualisées et fiabilisées.

## → LUTTE CONTRE LA COVID-19

### SOUTIEN LOGISTIQUE DE LA VILLE : DEMANDE DE FINANCEMENT A L'ETAT

La santé publique ne relève pas du champ des prérogatives du maire, cependant elle fait partie des actions prioritaires de la municipalité notamment dans le contexte actuel de pandémie.

C'est ainsi qu'il a été décidé, dans le cadre du plan « Ma santé 2022 » de créer un centre de soins. Parallèlement, **la Mairie travaille à l'ouverture, en 2022, d'une maison de santé pluridisciplinaire en quartier prioritaire ville.**

**De ce fait, depuis plus d'un an, la Mairie de Perpignan est aux côtés de l'Etat pour lutter contre la pandémie.** Des locaux municipaux pour les centres Covid et les centres de dépistage ont notamment été mis à disposition des médecins.

->Concernant la **mise à disposition du satellite du parc des expositions** : une convention d'occupation temporaire a été signée le 9 avril 2021 avec l'Agence régionale de la santé et

une convention a été rédigée entre la régie du Palais des expositions, l'Etat et la Ville. L'article VIII précise « *la Ville et l'Etat se rapprocheront dans les meilleurs délais pour convenir d'une indemnité compensatrice liée à l'immobilisation du bâtiment durant la période précitée* ». Pour la période avril/octobre 2021, la Ville a payé à la Régie la location du satellite pour un montant de 348 501€. Par ailleurs, la Ville a prêté du matériel pour un montant de 146 878€. La Ville a également payé les factures de agents de sécurité pour un montant de 96 927€ pour la période avril/août, soit un total de 592 306€.

->Concernant la **mise à disposition de la salle de sport** : une convention de mise à disposition temporaire a été signée le 4 novembre 2020 à titre gratuit, la Mairie assumant les charges de fonctionnement du bâtiment.

->Concernant la **vaccination au centre médical de soin** : dans une démarche de proximité, indispensable au déploiement de la stratégie vaccinale, le Centre Médical Municipal de Santé (CCMS) a permis de porter une parole de confiance sur la vaccination et de promouvoir le geste vaccinal auprès des habitants des QPV et des personnes âgées isolées, coupées du numérique ou handicapées.

->Dès l'ouverture de la campagne vaccinale, **le CCAS** (Centre Communal d'Action Sociale) **a identifié les personnes n'ayant pas accès à l'informatique et n'ayant pas les moyens de se déplacer** ou de se faire accompagner sur les centres de vaccination. **Le déploiement d'un dispositif « Aller vers » a été mis en place avec prise de rendez-vous et transport** vers le CMMS afin de proposer l'accès à la vaccination aux plus âgés et aux plus précaires.

->**Dans les quartiers prioritaires, les médiateurs des maisons de quartier se sont fortement mobilisés pour identifier les personnes demandeuses et leur faciliter l'accès à la vaccination.** Des séances ont été organisées dans les quartiers Saint-Jacques et Nouveau logis. Cela a permis de communiquer par des liens directs et de confiance qui se sont établis entre les médiateurs, les professionnels de santé et les publics précaires.

->**La Mairie a recruté des vacataires spécifiquement pour la vaccination Covid.** De janvier à août, le coût s'élève à 102 841,74 € (hors mise à disposition de locaux dans les quartiers et du matériel informatique). 2.106 actes de vaccination ont été réalisés générant une recette totale de 61 381,80 €.

La charge nette pour la Ville s'élève donc à 41 459,94 €. Au vu de ces éléments, **la Mairie de Perpignan a engagé une dépense totale de l'ordre de 650 K€ pour lutter contre la Covid-19. Il convient donc de demander une indemnité compensatrice à l'Etat.**

## → GESTION ET AIDES AUX ASSOCIATIONS

### CREATION D'UNE MAISON DES ASSOCIATIONS PRES DE LA MAIRIE DE QUARTIER EST

Demande de subvention auprès des différents partenaires : Adème, Etat, Région, Département, Communauté urbaine

**La maison des associations des quartiers Saint-Gaudérique et Las Cobas est aujourd'hui installée dans trois préfabriqués non conformes qu'il convient de démolir.**

**Il est proposé de relocaliser ces structures sur un seul et même site, en créant un nouvel équipement** sur le terrain actuellement libre (rue des calanques) à proximité immédiate de la mairie de quartier Est, de la crèche familiale Las Cobas et de la halte-garderie Jean Nou.

Il s'agit de proposer **un nouvel équipement public conforme aux besoins des usagers en termes d'espace et de qualité**, et répondant aux nouvelles exigences d'usage et de mutualisation.

Le projet comprend la création de :

- **4 salles de 60m2 chacune** avec les rangements nécessaires, dont 1 salle multi activités qui pourra être mutualisée, 1 salle aménagée pour les activités douces nécessitant un sol souple, 1 salle aménagée pour accueillir du théâtre et de la danse avec un sol souple, 1 salle avec les installations techniques nécessaires au travail du verre et à l'installation d'un four
- **Un espace commun** de type tisanerie avec point d'eau
- **Une terrasse extérieure**
- L'aménagement des espaces extérieurs qui permettra **de lier l'espace vert au bâti et de créer un véritable théâtre de verdure** (cheminement piétonnier, aire de stationnement vélos et autos).

Par ailleurs, **cette construction devra répondre aux normes techniques et environnementales en vigueur** (accessibilité PMR, normes thermique, performance énergétique, dispositifs d'éclairage de basse consommation).

L'estimation de cet équipement, en phase d'avant-projet définitif s'élève à 929 300€HT (honoraires + travaux). La Ville sollicite une aide financière auprès des différents partenaires d'après le plan de financement provisoire (cf. tableau).

Partenaires	Subventions sollicitées	%
Adème	50 000.00 €	5.38%
Etat	250 000.00 €	27.14%
Région	100 000.00 €	10.76%
CD66	100 000.00 €	10.76%
PMM	214 650.00 €	23.10%
Ville de Perpignan	214 650.00 €	20.38%
<b>Total</b>	<b>929 300.00 €</b>	<b>97.52%</b>

→ **MUSEE D'ART HYACINTHE RIGAUD**  
**ACQUISITION DE L'ŒUVRE DE GEORGE DANIEL DE MONFREID**  
**« PORTRAIT D'OLYMPE MULLER DE BEAUPRE AU CHALE ROUGE' 1912 »**

Figure marquante du monde de l'art de la fin du 19<sup>ème</sup> siècle et du début du 20<sup>ème</sup> Georges-Daniel de Monfreid est né à New-York en 1856 mais a passé l'essentiel de sa vie dans les Pyrénées-Orientales, à Corneilla de Conflent.

Inconditionnel ami et promoteur de Paul Gauguin dont il sera dépositaire des œuvres, il fut un artiste peintre en quête de renouveau cultivant sa singularité dans la retenue des formes et l'extraversion de la couleur.

**Conformément au projet scientifique et culturel du musée Rigaud, le parcours permanent s'est naturellement appuyé sur l'œuvre de Georges-Daniel de Monfreid** pour initier et introduire les visiteurs aux liens qui unissent les artistes catalans aux grands mouvements artistiques de cette période charnière entre les 19<sup>ème</sup> et 20<sup>ème</sup> siècles.

Le premier tableau à entrer dans la collection du musée est une œuvre centrale dans la carrière de Monfreid puisqu'il s'agit de L'hommage à Gauguin qu'il peint en 1925 et dans lequel il met en image le rapport intime à Gauguin qui domine sa vie et sa carrière. L'œuvre est donnée à la ville en 1959 par Madame Agnès Huc de Monfreid, fille de l'artiste.

En 1981, suit l'achat par la Mairie de Perpignan, en vente publique, d'un paysage (2 335€) auquel s'ajoutent les acquisitions récentes de décembre 2020, l'Autoportrait de 1889, les 26 bois gravés pour l'édition de Noa Noa et les carnets journaliers de Monfreid pour 124 000€.

**Il s'agit d'acquérir aujourd'hui le « Portrait d'Olympe Muller de Beaupré au châte rouge », qui sera présenté lors de l'exposition rétrospective consacrée à l'artiste en 2022 au musée Rigaud.** Cette acquisition est de 15 000€ TTC.

**Contact presse :**

Johanna HALIMI-CLAVERIE, chargée de communication  
04 68 66 32 72 • 06 84 28 20 06  
halimi.johanna@mairie-perpignan.com

